



**DELIBERATION N° 24/107 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA RECTIFICATION RÉDACTIONNELLE DE LA DÉLIBÉRATION
N° 24/079 AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE
MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AU G.F.C.A. FOOT**

SEANCE DU 26 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Romain COLONNA
M. Jean-Christophe ANGELINI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Didier BICCHIERAY à Mme Angèle CHIAPPINI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Jean-Jacques LUCCHINI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre GUIDONI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Xavier LACOMBE à Mme Valérie BOZZI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Danielle ANTONINI
M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Antoine POLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 24/079 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 portant adoption d'une motion relative au soutien exceptionnel au G.F.C.A. Foot,
- SUR** rapport de la Présidente l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (59) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ABROGE la délibération la délibération n° 24/079 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 et

ADOpte la motion relative au soutien au G.F.C.A. Foot dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai 2023, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant global de 100 000 euros sur l'exercice 2024. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS